



PRÉFÈTE DE LA VIENNE

Direction Départementale des Territoires de la Vienne
Service de l'Économie Agricole et du
Développement Rural
Unité orientations agricoles et développement rural

Référence
Affaire suivie par Jacques GIRARDIN
Mél : jacques.girardin@vienne.gouv.fr
Tél. : 05.49.03.13.76

Objet : Révision du PLU de Loudun

Monsieur le Maire
Hôtel de ville
1 rue Gambetta
CS 60065
86206 LOUDUN CEDEX

Poitiers, le 18 SEP. 2017

Monsieur le Maire,

Vous avez saisi la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) concernant l'opération citée en objet.

Votre dossier a été examiné à la séance du 12 septembre 2017 présidée par Monsieur Gilles LEROUX, Directeur Départemental des Territoires Adjoint, représentant la Préfète de la Vienne. La commission a pu valablement délibérer avec 15 voix délibératives, le quorum étant à 10 voix. A cet effet, je vous prie de trouver ci-après l'avis émis par la commission.

- au titre de l'article L 153-16 et L 142-5 du Code de l'urbanisme sur le projet arrêté
Avis majoritairement favorable sous réserve de la correction de l'erreur matérielle de 198 m² au Rossay.
- au titre de l'article L 151-12 du Code de l'urbanisme sur le règlement des zones A et N
Avis favorable à l'unanimité. L'attention de la collectivité est attirée sur la difficulté d'appréciation de la règle de hauteur et sur l'emprise en sol relativement importante dans l'hypothèse de réalisation d'une seule annexe.

Pour toute question complémentaire, je vous invite à vous rapprocher du service urbanisme et aménagement de la Direction Départementale des Territoires qui suit votre dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef du Service de l'Économie Agricole et du
Développement Rural

Jean-Pierre PRADEL